Lettres de Ratification

Les administrateurs composant le Bureau d'administration des revenus de l'academie de chirurgie

5612tt

Germain Pichault de la Martiniere

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C____ N____

[illegible]

Co. 27a. 15.

Con lé

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre

A tous ceux qui ces presentes verront Salut; Les Administrateurs composant le Bureau d'Administration des revenus de l'Academie de Chirurgie, Nous ont fait exposer que par acte passé devant Momet notaire a Paris le quatorze aoust mil sept cent quatre vingt trois homologué par arrest de notre Cour de Parlement du huit may suivant, notre tres cher et bien amé Germain Pichault de La Martiniere notre Conseiller d'Etat et notre premier Chirurgien aurait pour servir a la fondation faitte par le meme acte, donné au Bureau d'Administration des fonds et du Temporel de notre Academie et de l'Hospice de Chirurgie de Paris, entr'autres choses Cinq mille six cent douze livres de rente sur nos revenus toutes reconstituées au profit dud. S. Pichault de La Martiniere, La premiere de trois cent quatre vingt livres par contrat passé devant led. Momet notaire le six may mil sept cent quatre vingt trois a raison de quatre pour cent en vertu de l'Edit de fevrier mil sept cent soixante dix sous le N°. 1288 et originairement constituée le vingt quatre octobre mil sept cent soixante unze. La 2e de cent trente six livres par contrat passé devant led. Momet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois sous le numero 2014 en vertu du meme Edit et originairement constituée le onze juillet mil sept cent soixante unze. La 3e de cinq cent soixante quatorze livres par contrat passé devant led. Momet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 5513 en vertu dud. Edit et originairement constituée le trente un octobre mil sept cent quatre vingt. La 4e de deux cent cinquante livres par contrat passé devant led. Momet notaire le quinze juillet mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 18074 Edit de juin mil sept cent vingt et originairement le sept novembre mil sept cent vingt. La 5e de mille livres par contrat passé devant led. Momet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois N°. 20198 Edit de Juin mil sept cent vingt et originairement en deux parties par contrats d'un meme jour trois juillet mil sept cent vingt un. La sixieme de quatre cent livres par contrat passé devant led. Momet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 26817 Edit de Juin mil sept cent vingt a prendre originairement en quatre cent douze livres dix sols de rente, a quoy par mention du cinq octobre mil sept cent vingt deux ont eté reduites huit cent vingt cinq livres de rente constituées le vingt quatre mil sept cent vingt un. La septieme de cinq cent livres constituées par contrat passé devant led. Momet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 29498 Edit d'aoust mil sept cent quatorze, et a quoi par acte registré le deux aoust mil sept cent vingt ont eté reduites huit cents livres originairement constituées le dix sept juin mil sept cent seize. Et la huitieme aussi de cinq cent livres constituées par contrat passé devant led. Momet notaire le quinze juillet mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 40144 Edit de juin mil sept cent vingt et originairement constituées le dix mars mil sept cent vingt un. La neuvieme de quinze cent vingt livres par contrat passé devant led. Momet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 12385o Edit de Juin mil sept cent vingt et originairement constituées le trente decembre mil sept cent vingt. Et la dixieme et derniere de trois cent cinquante deux livres par contrat passé devant led. Momet notaire le premier aoust mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 34448 et originairement a prendre en six cent cinquante deux livres faisant partie de mille livres de rente constituées le cinq octobre mil sept cent vingt. Et pour Jouir par led. Bureau d'Administration desd. cinq mille six cent douze livres de rente en toute proprieté et pouvoir etre immatriculé a l'effet en toucher les arrerages et purger les hypotheques conformement a nos Edits et declarations des vingt mars et trente juin mil six cent soixante treize, lesd. Administrateurs nous ont tres humblement fait supplier de leur accorder nos lettres sur ce necessaires. **A ces Causes** de l'avis de notre

[illegible] presentes. Voulons qu'il soit

10

Par le Roy

Gislain

Lettres de Ratification

Les administrateurs composant le Bureau d'administration des revenus de l'academie de Chirurgie

5612 lt

Germain Pichault de la Martiniere

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C___ N___

Co. 27a 15.

Con lé

Louis par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre — A tous ceux qui ces presentes verront Salut; Les Administrateurs composant le Bureau d'Administration des revenus de l'Academie de Chirurgie, Nous ont fait exposer que par acte passé devant Monnet notaire à Paris le quatorze aoust mil sept cent quatre vingt trois homologué par arrest de notre Cour de Parlement du huit may suivant, notre très cher et bien amé Germain Pichault de La Martiniere notre Conseiller d'Etat et notre premier Chirurgien auroit pour servir à la fondation faitte par le meme acte, Donné au Bureau d'Administration des fonds et du Temporel de notre Academie et de l'Auspice de Chirurgie de Paris, entr'autres choses Cinq mille six cent douze livres de rente sur nos revenus toutes reconstituées au profit dud. Sr Pichault de La Martiniere, La premiere de trois cent quatre vingt livres par contrat passé devant led. Monnet notaire le six may mil sept cent quatre vingt trois à raison de quatre pour cent en vertu de l'Edit de fevrier mil sept cent soixante dix sous le N°. 1388 et originairement constituée le vingt quatre octobre mil sept cent soixante unze. La 2e de cent trente six livres par contrat passé devant led. Monnet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois sous le numero 2014 en vertu du meme Edit et originairement constituée le onze juillet mil sept cent soixante unze: La 3e de cinq cent soixante quatorze livres par contrat passé devant led. Monnet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 5513 en vertu dud. Edit et originairement constituée le trente un octobre mil sept cent quatre vingt. La 4e de deux cent cinquante livres par contrat passé devant led. Monnet notaire le quinze juillet mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 18074 Edit de juin mil sept cent vingt et originairement le sept novembre mil sept cent vingt. La 5e de mille livres par contrat passé devant led. Monnet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois N°. 20198. Edit de Juin mil sept cent vingt et originairement en deux parties par contrats d'un meme jour trois juillet mil sept cent vingt un. La sixieme de quatre cens livres par contrat passé devant led. Monnet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 26817 Edit de Juin mil sept cent vingt à prendre originairement en quatre cent douze livres dix sols de rente, auquel par mention du cinq octobre mil sept cent vingt deux ont été reduites huit cent vingt cinq livres de rente constituée le vingt quatre mil sept cent vingt un. La septieme de cinq cens livres constituées par contrat passé devant led. Monnet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 29498, Edit d'aoust mil sept cent quatorze, et auquel par acte registré le deux aoust mil sept cent vingt ont été reduites huit cents livres originairement constituées le dix sept juin mil sept cent seize. Et La huitieme aussi de cinq cens livres constituées par contrat passé devant led. Monnet notaire le quinze juillet mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 40144. Edit de juin mil sept cent vingt et originairement constituées le dix mars mil sept cent vingt un. La neuvieme de quinze cent vingt livres par contrat passé devant led. Monnet notaire le six juin mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 12385 Edit de Juin mil sept cent vingt et originairement constituées le trente decembre mil sept cent vingt. Et la dixieme et derniere de trois cent cinquante deux livres par contrat passé devant led. Monnet notaire le premier aoust mil sept cent quatre vingt trois sous le N°. 34448. et originairement à prendre en six cent cinquante deux livres faisant partie de mille livres de rente constituée le cinq octobre mil sept cent vingt. Et pour Jouir par led. Bureau d'Administration desd. cinq mille six cent douze livres de rente en toute proprieté et pouvoir etre immatriculé à l'effet d'en toucher les arrerages et purger les hypoteques conformement à nos Edit et declaration des vingt mars et trente juin mil six cent soixante treize, lesd. Administrateurs nous ont très humblement fait suplier de leur accorder nos lettres sur ce necessaires. A ces Causes de l'avis de notre conseil qui a vu led. acte de transport et autres pieces y attachées sous le contrescel de notre Chancellerie, Nous avons led. transport ratiffié et approuvé ratiffions et approuvons par ces presentes, Voulons qu'il soit executé selon sa forme et teneur, ce faisant que lesd. Administrateurs soient et demeurent proprietaires incommutables de lad. rente en jouissent et disposent comme de chose leur appartenante purgée de tous droits et hypoteques conformement à nosd. Edit et declaration. Mandons à nos amez Conseillers Receveurs Payeurs des rentes de notre hôtel de ville de Paris, qu'après leur etre apparu et fourni copie des presentes et autres pieces necessaires ils aient à immatriculer lesd. Exposans et leur fassent payement des arrerages de lad. cinq mille six cent douze livres de rente aux termes et en la maniere accoutumée. Car tel est notre plaisir; En temoin de quoy nous avons fait mettre notre Scel à cesd. presentes; Donné à Paris le Neuvieme jour de Fevrier l'an de grace mil sept cent quatre vingt six et de notre regne le douzieme.

n° 2

Lettres de ratification de lad. donation de Mr de Lamartinière, et homologation de lad. donation

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C 1 N 143

Carton 4

n° 32

hypothèque

doit 204ᴸ Deux cents quatre livres